

## PEYRIGNAC

**CONSEIL MUNICIPAL.** Le principal chapitre de dépenses sera l'aménagement de la place de la Mairie avec un coût voisin de 185 000 euros

# Aménagement de la place de la Mairie et de la salle des fêtes

■ La dernière réunion du Conseil municipal a été essentiellement consacrée au vote du budget et aux traditionnelles questions diverses.

Pour ce qui est des **quatre taxes communales**, il a été décidé de maintenir les taux des impôts locaux à leur niveau antérieur (7,10 % pour la taxe d'habitation, 13,52 % pour le foncier bâti, 79,32 % pour le foncier non bâti et 14,71 % pour la taxe professionnelle).

Cela étant, l'augmentation des bases de 4,5 % liée aux nouvelles constructions apporte une recette nouvelle de même proportion.

**Le budget de fonctionnement** n'accuse, en dépenses, qu'une hausse de 0,5 % avec un montant de 228 733 euros pour 240 332 euros de recettes, ce qui, compte tenu d'un excédent de 46 926 euros du compte administratif de

2001, donne un budget total de fonctionnement de 287 258 euros et laisse apparaître encore un excédent budgétaire de 58 525 euros utilisable pour l'investissement.

**En investissement** précisément, le principal chapitre de dépenses sera l'aménagement de la place de la Mairie avec un coût voisin de 185 000 euros financé par l'excédent de fonctionnement, un subventionnement proche de 60 % et un complément par voie d'emprunt.

S'y ajoutent l'achat du terrain destiné au multiple rural, une réserve foncière d'un hectare aux portes du bourg, l'aménagement d'un espace vert au-dessus de l'école, le remplacement des portes du gymnase, des travaux de peinture de protection incendie au plafond de la salle des fêtes et la reprise de l'installation électrique de l'église afin que ces

deux bâtiments soient aux normes de sécurité.

Cet ensemble de travaux porte le budget investissement à près de 300 000 euros auquel il convient d'ajouter les travaux de finition du camping pour 35 000 euros.

**Au titre des questions diverses**, il a été question de l'intercommunalité et, à cette occasion, le Conseil municipal a rappelé son attachement au Syndicat intercommunal des Chasselines auquel il appartient toujours, aux côtés, entre autres, des communes de Beauregard, Saint-Rabier et Châtres.

La commune est également partie prenante à ce syndicat et tout à fait favorable au projet de plate forme Casino en cours d'élaboration en raison notamment des emplois créés et de l'apport économique que cette opération induit.

Sud ouest 18151202